



Inter-Parliamentary Union
Belgian Group

Compte rendu de la 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Nusa Dua, Indonésie, 20-24 mars 2022)

Sous la présidence de M. Samuel Cogolati, le Comité des droits de l'homme des parlementaires examine 253 dossiers de violation potentielle.

Au cours de la 168^e session (qui s'est tenue du 19 au 23 mars), le Comité a examiné la situation de 253 parlementaires (dont 22 % de femmes) dans 14 pays. Pour la première fois, il a examiné les cas de violation des droits humains de deux parlementaires au Brésil et en République démocratique du Congo. Il a également organisé dix auditions de divers délégations et plaignants.

Le Comité a soumis des recommandations à l'approbation du Conseil directeur sous la forme de décisions relatives à la situation de 217 parlementaires dans les pays suivants : Bélarus, Égypte, Équateur, Eswatini, Libye, Myanmar, Ouganda, Palestine / Israël et Venezuela (République bolivarienne).

Le président du groupe belge de l'UIP, M. *Samuel Cogolati* (Chambre, Ecolo-Groen), a présidé les réunions en sa qualité de vice-président du Comité et a présenté les décisions lors du Conseil directeur.

Le Comité assure actuellement le suivi de près de 700 cas de violations par le monde, ce qui est un (triste) record.





Inter-Parliamentary Union
Belgian Group

Plus d'infos sur le Comité des droits de l'homme des parlementaires :

<https://www.ipu.org/fr/propos-de-luip/structure-et-gouvernance/conseil-directeur/comite-des-droits-de-lhomme-des-parlementaires>

Proposition de thème du sénateur Gryffroy pour la prochaine résolution de la Commission permanente du Développement durable, des Finances et du Commerce

M. Andries Gryffroy (N-VA, Sénat) a déposé une proposition de thème intitulée « Comment peut-on reconnecter les collectivités locales avec une économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les objectifs de l'ODD 8 ? »

Au cours de la réunion du Bureau de la commission, M. Gryffroy a souligné l'importance d'une économie locale durable et inclusive pour la prospérité locale et pour l'écosystème économique local. L'économie locale soude la collectivité locale, ce qui accroît le bien-être de nos ménages et de nos communautés. La pandémie a toutefois entraîné la perte de l'équivalent de 255 millions d'emplois à temps plein. C'est quatre fois plus que le nombre d'emplois perdus pendant la crise financière de 2007 (à 2009).



L'intervenant a souligné qu'en 2020, 33 millions de personnes étaient venues grossir les rangs du chômage et que le taux de chômage avait enregistré une hausse de 1,1 point de pourcentage pour atteindre 6,5 %. Selon lui, les chiffres du chômage ne reflètent cependant qu'une petite partie des emplois perdus en conséquence de la pandémie. 81 millions de personnes n'étaient, par ailleurs, pas activement à la recherche d'un travail ou ne pouvaient tout simplement pas en trouver, par suite des restrictions liées à la COVID-19. Les jeunes et



Inter-Parliamentary Union
Belgian Group

les femmes ont été particulièrement touchés par la crise en 2020, subissant une perte d'emploi de respectivement 8,7 % et 5 %, contre 3,7 % pour l'ensemble des adultes et 3,9 % pour les hommes.

Par ailleurs, M. Gryffroy a attiré l'attention sur le fait que 1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle, qui ne bénéficient d'aucun filet de sécurité sociale, ont été lourdement affectés par la pandémie. Beaucoup de petites et très petites entreprises ont survécu avec difficulté à la pandémie et beaucoup ont dû cesser leurs activités. Le PIB mondial par habitant a chuté de +2,2 % en 2017 à -4,6 % en 2020. Dans de nombreux pays, la croissance économique ne devrait retrouver son niveau d'avant la pandémie qu'en 2022 ou 2023 et le tourisme international aura probablement besoin de quatre années (au maximum) pour retrouver son niveau de 2019. Dans les pays à économie ouverte, les acteurs locaux peinent à garder la tête hors de l'eau, tandis que les grandes entreprises s'accroissent et ont les moyens de racheter les entreprises locales de plus petite taille.

Selon M. Gryffroy, tous ces facteurs désagrègent la collectivité locale. En raison de la pandémie, l'économie locale n'a pas été en mesure de contribuer à une croissance économique inclusive et durable ni de permettre à tout un chacun d'avoir un emploi productif et un travail décent. Bien que l'économie mondiale se rétablisse lentement, l'activité économique restera probablement encore longtemps en deçà du niveau d'avant la pandémie.

M. Gryffroy a suggéré que la Commission du développement durable puisse examiner si des stratégies *one-size-fits-all* et *top-down* sont susceptibles d'apporter des solutions ou si une gouvernance à plusieurs niveaux offre de meilleures possibilités de reconnecter l'économie locale et la collectivité locale.

Toutes les grandes crises sont désorganisatrices et offrent par conséquent aux décideurs l'opportunité de réaliser une analyse SWOT de la politique actuelle, laquelle est susceptible de jeter les bases d'une meilleure politique et d'une gestion plus efficace. Selon M. Gryffroy, la Commission pourrait se pencher, dans sa résolution, sur la manière dont la communauté internationale pourrait s'atteler au problème de la désagrégation, sur les moyens de reconnecter les collectivités locales avec une économie locale durable et inclusive, ainsi que sur les mesures politiques et autres à mettre en place pour réaliser cet objectif.

Le Bureau de la commission a finalement retenu un autre thème pour la prochaine résolution, mais a décidé que le thème proposé par le sénateur Gryffroy, vu son actualité brûlante, serait examiné par une table ronde composée d'experts et de parlementaires lors de la prochaine Assemblée, qui se tiendra à Kigali.



Inter-Parliamentary Union
Belgian Group

Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques (débat général)

MM. Cogolati et Gryffroy prennent aussi la parole durant le débat général.

M. Cogolati renvoie notamment au récent rapport alarmant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui décrit les terribles conséquences des changements climatiques. À l'heure où il parle, les pôles terrestres sont soumis à une chaleur extrême et, depuis quelques jours, la température en Antarctique dépasse la moyenne saisonnière de 40 degrés Celsius.

Il appelle à regarder la réalité en face : nous n'en avons pas fait assez pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, comme prévu dans l'accord de Paris sur le climat. Si on veut respecter cette limite, il ne reste que huit années pour agir. L'intervenant pense que tout le monde sait quelles modifications légales sont nécessaires pour réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre au cours de cette décennie. Il faut simplement avoir la volonté politique d'apporter ces modifications.

L'orateur présente trois instruments susceptibles d'induire un changement positif :

1) il faut cesser de subventionner la dépendance aux carburants fossiles et la pollution qui y est liée. Cela vaut aussi pour les biocarburants qui détruisent les forêts. Il s'agit aussi de se débarrasser des industries polluantes et d'investir les milliards ainsi économisés dans l'énergie éolienne et solaire ainsi que dans l'efficacité énergétique ;

2) pour la première fois dans l'histoire, la Chambre des représentants belge ne contrôlera pas les budgets du pouvoir exécutif uniquement sur le plan financier. En effet, le gouvernement belge est désormais tenu de déposer également des budgets carbone dans lesquels il doit clairement préciser les réductions d'émissions de CO₂ pour chaque ministère ;

3) *last but not least*, il est plus que temps que le droit pénal vienne à la rescousse.

M. Cogolati est très fier que le Parlement belge se soit engagé à reconnaître le crime d'écocide, tant dans le droit pénal national qu'au niveau international.

M. Cogolati conclut en disant qu'il est entré en politique avec un seul leitmotiv : la conviction profonde que nous devons agir plus rapidement et plus fermement pour sauver notre planète. Quels que soient le parti auquel ils appartiennent et le pays d'où ils viennent, les parlementaires n'ont pas d'autre choix que d'agir en accord avec la science. Dans tous les parlements du monde, le moment est donc venu de relever le défi, de voir grand et de se réunir pour protéger les plus vulnérables et les générations futures !



Inter-Parliamentary Union
Belgian Group

M. Gryffroy ne peut que souscrire à la nécessité de s'attaquer aux problèmes climatiques. À ses yeux, on ne saurait trop insister sur l'importance des partenariats et de la coopération à cet égard.

Selon M. Gryffroy, un élément essentiel à la réussite réside dans la mise en œuvre d'une gouvernance multiniveaux permettant une coopération efficace entre tous les niveaux de pouvoir, y compris les autorités infranationales qui subissent la majeure partie des effets des changements climatiques. Les autorités infranationales ont d'ailleurs une grande partie de la solution en main. On ne peut pas suivre uniquement une approche du haut vers le bas. Il faut aussi opérer du bas vers le haut, et une approche uniforme (« *one size fits all* ») n'a certainement pas la préférence de M. Gryffroy.

Il considère que la mission des parlementaires nationaux est de faire en sorte que les autorités infranationales, telles que les régions, les villes, les zones rurales et leurs citoyens, aient leur mot à dire dans le débat climatique, que les acteurs désireux de prendre l'initiative puissent le faire plus facilement et que la législation soit la plus simple possible pour eux.

M. Gryffroy énonce cinq principes fondamentaux qui doivent servir de fil conducteur et de source d'inspiration à la politique :

1. Subsidiarité : des mesures sont acceptables si elles ne peuvent pas être mises en œuvre à un niveau inférieur (régional ou local).

Pour M. Gryffroy, il importe que les parlementaires tiennent compte des effets territoriaux des mesures proposées, ainsi que de la diversité des territoires, des possibilités et des défis.

2. Approche du bas vers le haut : le cadre législatif actuel doit laisser de la place à l'action locale. La politique et la législation doivent permettre l'innovation.

3. Efficience : les propositions politiques doivent être soumises à des critères d'efficience en matière de coûts et de ressources. Les ressources sont rares et les matières premières ne sont pas infinies. M. Gryffroy estime dès lors qu'il faut favoriser autant que possible les modèles circulaires, notamment pour réduire la quantité de déchets.

4. Inclusivité : une nouvelle mesure ne peut pas avantager un certain groupe (cible) et doit être accessible à tous. Selon M. Gryffroy, ce principe s'applique aussi aux technologies. La législation doit permettre la mise en concurrence de toutes les technologies disponibles sur un pied d'égalité sans en exclure aucune, à condition, et c'est très important, qu'elles contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

5. Ingéniosité : il faut exploiter au maximum les technologies disponibles au moyen d'applications ingénieuses.



Inter-Parliamentary Union
Belgian Group

M. Gryffroy souligne aussi l'importance d'un cadre juridique stable qui offre une sécurité et inspire confiance aux investisseurs. Selon lui, la combinaison des éléments cités permettra de créer un environnement stable dans lequel des partenariats peuvent se créer, se développer et évoluer pour nous aider à atteindre notre objectif final : un environnement et un climat durables et sains.

Rencontre bilatérale avec le président du Comité de coopération interparlementaire du Parlement indonésien, M. Fadli Zon

MM. Cogolati et Gryffroy ont également participé à une rencontre bilatérale avec M. Fadli Zon, président du Comité de coopération interparlementaire du Parlement indonésien. Mme Latifa Gahouchi (Sénat, PS) a également pris part à l'entretien. Elle participait à l'Assemblée de l'UIP en qualité de membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).



M. Fadli Zon tient avant tout à rappeler que, depuis l'indépendance de l'Indonésie, la Belgique entretient de bonnes relations avec son pays et ajoute qu'il espère les voir se renforcer encore. *M. Cogolati* indique que notre pays doit être bien conscient de l'importance cruciale que revêt l'Indonésie dans la région et qu'il ne peut qu'applaudir au vœu de M. Zon. Celui-ci déclare que son parlement compte plus de 100 groupes d'amitié, dont un avec la Belgique, pays qui occupe également une position essentielle pour les contacts avec l'Union européenne. Il aimerait savoir comment les contacts personnels entre les parlementaires intéressés pourraient être renforcés. *M. Cogolati* répond qu'il abordera la



Inter-Parliamentary Union
Belgian Group

question avec la section bilatérale belge. Il ajoute que, pour la Belgique, une démocratie forte et le respect des droits humains en Indonésie sont d'une importance capitale.

M. Cogolati aurait voulu savoir quelles seront les priorités de l'Indonésie lorsqu'elle présidera le G20. M. Zon répond que cette présidence se déroulera sans doute encore dans des conditions inhabituelles en raison de la pandémie. L'Indonésie espérait pouvoir réunir tout le monde et établir des ponts. Il attire l'attention sur le fait que de nombreux pays ont demandé que la Russie ne soit pas invitée mais il indique que le président indonésien plaide pour que la Russie soit invitée, car cela permettra de discuter avec elle. Il répète que l'Indonésie est toujours désireuse de jeter des ponts.

Selon M. Cogolati, il importe de prendre davantage en considération la perspective de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Cela lui paraît également intéressant en particulier pour les activités du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP qui est amené à se prononcer sur de nombreux cas au Myanmar. M. Zon déclare que son pays respecte la démocratie au Myanmar, mais pas le coup d'État. Le gouvernement national du Myanmar ne sera pas invité aux réunions régionales, mais bien les autorités subordonnées.

M. Cogolati aurait également aimé connaître la vision de l'Indonésie au sujet des disputes que suscite la mer de Chine méridionale. M. Zon répond qu'il n'y a pas de différend territorial mais que le problème de la « Ligne en neuf traits » qui délimite les zones maritimes que revendique la Chine est bien réel et pourrait aussi dégénérer en conflits. Les réactions des gens sont parfois aussi très émotionnelles lorsque des pêcheurs chinois approchent trop. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de militaires chinois, mais M. Zon estime que les élus ont la responsabilité d'expliquer qu'il s'agit parfois aussi de missions de contrôle. Il ajoute que les forces armées indonésiennes peuvent intervenir en cas d'activités illégales et qu'il faut s'en tenir au droit international en la matière. Il souligne une fois encore que l'Indonésie a toujours la volonté d'établir des ponts et de faire régner la paix.

M. Zon explique ensuite qu'il a été professeur d'université et que l'enseignement est pour lui un thème majeur. Il souhaiterait donc voir se développer la collaboration universitaire entre la Belgique et l'Indonésie. M. Gryffroy répond qu'en Belgique, l'enseignement est une compétence des Communautés et relève donc de parlements régionaux. En tant que sénateur d'entité fédérée, il est lui-même membre du Parlement flamand et est donc en mesure de communiquer les coordonnées de quelques personnes de contact.

Mme Gahouchi en profite pour dire qu'il est effectivement possible de nouer des relations avec les parlements régionaux. Il existe déjà beaucoup de conventions entre des établissements d'enseignement de la Communauté française et des universités et écoles supérieures africaines. Elle propose de demander à l'ambassadeur de Belgique en Indonésie de prendre contact avec les services compétents.